



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE
ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE MINISTRE

Paris, le **22 MAI 2026**

Madame la Présidente,

Le dépôt au Sénat, le 24 mars 2026, de la proposition de loi consacrant la garantie d'accès au compte bancaire pour les Françaises et les Français résidant hors de France, ainsi que son examen en commission puis en séance publique ont permis de relayer des difficultés d'accès aux services bancaires rencontrées par certains de nos concitoyens établis hors de France.

Le rapport de la commission des finances¹ sur la proposition de loi souligne que, même s'il n'existe pas de carence généralisée du marché bancaire pour les Français de l'étranger, une situation fréquemment rencontrée est celle de clôtures de comptes lors de l'expatriation, souvent liées aux risques « pays », aux sanctions internationales, aux listes du Groupe d'action financière ou aux obligations de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT).


Il ressort des échanges avec mes services, ainsi que de votre rapport en date de mai 2025 sur la réception par les clientèles des obligations réglementaires de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, que la situation manque de données objectives et d'échanges avec les Français de l'étranger pour identifier précisément les difficultés qu'ils rencontrent. Les cas individuels remontés portent souvent sur des questions très diverses, telles que les clôtures, les pays à risque, les difficultés documentaires, l'authentification forte, les délais pour effectuer des virements internationaux ou encore la simple méconnaissance des procédures applicables, ces irritants étant parfois distincts en fonction des pays d'établissement.

En complément de la programmation 2026/2027, je souhaiterais que vous étudiiez les diverses difficultés rencontrées par les Français de l'étranger dans leur accès aux services bancaires, notamment en engageant une consultation des associations représentant les Français de l'étranger et des parlementaires représentant les Français de l'étranger. L'établissement de ce diagnostic devrait permettre de faciliter les échanges entre les différentes parties prenantes, de partager les bonnes pratiques, de mener des actions de sensibilisation pour améliorer l'information et l'accompagnement des clients sur les obligations réglementaires applicables selon les pays de résidence et de trouver, le cas échéant, des solutions aux obstacles identifiés.

¹ [Droit au compte des français de l'étranger - L'essentiel sur le rapport législatif](#)

Le réseau international de la direction générale du Trésor pourra être ponctuellement sollicité pour aider à la remontée de cas individuels de difficultés d'accès aux services bancaires.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Roland Lescure